



Commune de Houyet
Rue Saint-Roch, 15
5560 HOUYET
www.houyet.be

Réf SPW-DPA-Recours : 10017770/EDE.apa

PERMIS UNIQUE

AVIS

Introduction de 3 recours

Le Collège communal informe la population de l'introduction auprès du Gouvernement wallon de 3 recours exercés contre l'arrêté du fonctionnaire technique et du fonctionnaire délégué du 13 novembre 2024 octroyant à la SRL DINANT TOURISME, rue du Vélodrome 15 à 5500 DINANT, sous conditions, le permis unique pour maintenir en activité une société de location de kayaks sur la Lesse, à concurrence de 600 mises à l'eau quotidiennes pour un terme expirant le 24 juin 2033.

Quiconque peut consulter ces 3 recours à : **Administration communale de Houyet, rue Saint-Roch, 15 à 5560 HOUYET.**

Chaque jour ouvrable pendant les heures de service : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h00 à 12h00° et le Mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 et le samedi 21 décembre 2024, de 9h30 à 12h00 sur rendez-vous (service environnement : 082/67.69.68)

L'affichage se fera du **17 décembre 2024 au 06 janvier 2025 inclus.**

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 20 à 26 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 04 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision sera portée à la connaissance de la population par voie d'affichage conformément aux articles 38 et 40, §5, du décret du 11 mars 1999 précité.

A Houyet, le 13 décembre 2024

Pour le Collège :

Le Directeur Général

Didier FRIPIAT



La Bourgmestre

Hélène LEBRUN